

## Règlement du challenge KID UFOLEP Ardennes 2016

\*Le port du casque rigide avec jugulaire attachée est obligatoire durant toute l'épreuve. Le port des gants est obligatoire.

\*Les embouts de cintres sont obligatoires.

\*Un contrôle du bon fonctionnement du vélo sera effectué avant chaque épreuve.

\*Les classements s'établiront selon les tranches d'âges suivantes :

Garçons		
2007 - 2009	6 - 8 ans DEB	Débutant
2006 - 2007	9 - 10 ans POU	Poussin
2004 - 2005	11 - 12 ans BEN	Benjamin
2002 - 2003	13 -14 ans MIH	Minime
Filles		
2007 - 2009	6 - 8 ans DEB	Débutante
2006 - 2007	9 - 10 Ans POU	Poussine
2004 - 2005	11 - 12 ans BEN	Benjamine
2002 - 2003	13 -14 ans MIH	Minime

Le fait de participer à l'une ou l'autre des épreuves entraîne l'acceptation tacite du présent règlement et des catégories déterminées ci-dessus en fonction de l'âge.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés UFOLEP, FFC, FSGT, et triathlètes.

Elles sont également ouvertes aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du VTT.

En cas de manquement à la sécurité d'un compétiteur, l'organisateur de la course se réserve le droit d'interdire le départ d'un concurrent.

Chaque compétiteur doit obligatoirement courir dans sa catégorie d'âge. (Sauf en cas de sur classement mentionné sur la licence)

L'absence à un point de contrôle lors d'un passage entraîne la mise hors course.

Les coureurs ne peuvent recevoir aucune assistance technique sur l'ensemble du parcours.

Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou d'une aide technique extérieure est disqualifié. Les changements de roue ou de VTT sont interdits, sauf en cas de panne mécanique. Le changement s'effectuera obligatoirement au poste matériel prévu à cet effet.

Il n'y aura pas possibilité de changer de vélo en cours d'épreuve, sauf en cas de défaillance mécanique. S'il y a changement, l'organisateur devra le vérifier et valider le bien fondé.

Il en est de même en cas de non respect de l'intégralité du parcours, d'utilisation de raccourcis ou du recours à tout autre moyen déloyal, visant à obtenir un avantage par rapport aux autres concurrents.

Aucun accompagnateur motorisé n'est admis sur le parcours en dehors des véhicules de secours et d'assistance mis en place par les organisateurs.

Les participants doivent respecter le code de la route et l'environnement.

Le classement final sera jugé par addition des points des quatre épreuves

Les trophées seront remis lors d'une cérémonie spécifique à la dernière épreuve.

\*Attribution des points :

Principe :

Le premier a 100 points, le second 92 et ainsi de suite suivant une progression arithmétique

Barème d'attribution de points au challenge VTT Ardennes UFOLEP									
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	11	58	21	38	31	19	41	9
2	92	12	56	22	36	32	18	42	8
3	86	13	54	23	34	33	17	43	7
4	80	14	52	24	32	34	16	44	6
5	76	15	50	25	30	35	15	45	5
6	72	16	48	26	28	36	14	46	4
7	69	17	46	27	26	37	13	47	3
8	66	18	44	28	24	38	12	48	2
9	63	19	42	29	22	39	11	49	1
10	60	20	40	30	20	40	10	50...	1